

Association MAISON DE RETRAITE SAINT-DOMINIQUE

80 boulevard Deganne
33120 Arcachon
SIREN : 781 758 511

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Association MAISON DE RETRAITE SAINT-DOMINIQUE

SIREN : 781 758 511

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres de l'association MAISON DE RETRAITE SAINT-DOMINIQUE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MAISON DE RETRAITE SAINT-DOMINIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note « suivi des fonds dédiés » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement des subventions d'exploitation et des fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons contrôlé la conformité des options prises, la cohérence des hypothèses retenues, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés qu'une information appropriée était donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

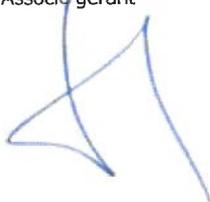
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 19 mai 2022

Le commissaire aux comptes

CABINET LOPES VERDON ET ASSOCIÉS AUDIT

Hervé PARISOT
Associé gérant



Jérôme COUTAND
Associé



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	21 364	21 364		175
Immobilisations corporelles				
Constructions	9 540 516	2 718 329	6 822 186	7 221 567
Installations techniques, matériels et outillages industriels	96 035	81 817	14 218	19 620
Autres immobilisations corporelles	338 293	102 988	235 305	72 323
Immobilisations corporelles en cours	1 532 442		1 532 442	1 139 138
Immobilisations financières				
Participations	403		403	403
Autres titres immobilisés	15 000		15 000	
Autres immobilisations financières	417		417	417
Total I	11 544 469	2 924 499	8 619 970	8 453 644
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	10 592		10 592	34 769
Avances et acomptes versés sur commandes	382		382	
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	510 778	130 200	380 579	248 628
Autres créances	161 627		161 627	135 054
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	61 605		61 605	60 660
Disponibilités	1 055 043		1 055 043	1 061 354
Charges constatés d'avance	32 664		32 664	19 509
Total II	1 832 692	130 200	1 702 493	1 559 973
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	13 377 161	3 054 699	10 322 463	10 013 617
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan passif

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie	151 559	151 559
Autres fonds propres	17 494	14 944
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves des activités sociales et médico-sociales	193 707	193 707
Report à nouveau	114 337	-54 323
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales	-871 673	-854 722
Excédent ou Déficit hors activités sociales et médico-sociales	9 092	2 300
Excédent ou Déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	142 115	151 709
Situation nette (sous-total)	-243 370	-394 827
Subventions d'investissement	863 167	903 833
Provisions réglementées	376 102	434 532
Total I	995 898	943 538
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	30 000	24 603
Total II	30 000	24 603
PROVISIONS		
Provisions pour risques	10 000	
Total III	10 000	
DOCUMENTS VISES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES		
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 329 687	7 967 727
Emprunts et dettes financières diverses	174 485	138 828
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	276 247	197 831
Dettes fiscales et sociales	470 875	634 066
Autres dettes	35 271	107 025
Total IV	9 286 565	9 045 476
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		
	10 322 463	10 013 617
(1) Dont à plus d'un an (a)	8 080 235	
Dont à moins d'un an (a)	1 206 330	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	52	
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	65 357	27 668
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 715 518	4 402 942
Ressources liées à la générosité du public		15 081
Dont Dons manuels		11 211
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	15 088	163 943
Utilisation des fonds dédiés	24 603	
Autres produits	33	19
Total I	4 820 651	4 609 653
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 110 755	1 095 085
Impôts, taxes et versements assimilés	254 082	220 113
Salaires et traitements	1 941 625	1 937 406
Charges sociales	816 340	603 711
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	510 023	456 463
Dotations aux provisions	10 000	
Reports en fonds dédiés	30 000	24 603
Autres charges	3 915	94 336
Total II	4 676 740	4 431 715
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	143 911	177 937
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	1 570	1 731
Total III	1 570	1 731
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	174 322	193 824
Total IV	174 322	193 824
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-172 752	-192 093

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-28 841	-14 156
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	6 082	47 083
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	181 685	152 860
Total V	187 767	199 943
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	135	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 584	31 778
Total VI	7 719	31 778
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	180 048	168 164
Total des produits (I+III+V)	5 009 988	4 811 326
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 858 781	4 657 317
EXCEDENT OU DEFICIT	151 206	154 009
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	142 115	151 709

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : MAISON SAINT DOMINIQUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 10 322 463 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 151 206 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2022.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Conformément aux règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04, l'annexe mentionne l'objet social de l'association, la nature et le périmètre de ses activités ou missions sociales réalisées, ainsi que les moyens mis en oeuvre pour les atteindre.

A ce titre, l'objet social de l'Association SAINT DOMINIQUE est l'hébergement médicalisé pour personnes âgées. Cette Association est l'organisme gestionnaire de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes SAINT DOMINIQUE dédié à l'accueil des personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie physique et/ou psychique et qui ne peuvent plus être maintenues à domicile.

Pour mener à bien ses missions, les ressources de l'Association SAINT DOMINIQUE se composent des éléments suivantes :

- Des revenus de toutes nature des biens lui appartenant ;
- Des souscriptions et dons manuels des amis de l'Association, en particulier de ses membres ;
- Des dons et legs dont l'acceptation aura été approuvée par les autorités de tutelle et de contrôle ;
- Des subventions versées, au titre de l'objet social de l'Association, par les autorités de tutelle et de contrôle et tout autre organisme autorisé.

DOCUMENTS VISES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions réglementées : conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles, elles sont dotées du montant des plus-values de cessions de valeurs mobilières réalisées au cours de l'exercice et produits financiers de l'exercice.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique étant précisé qu'il est fait application de la méthode d'amortissement par composant pour l'ensemble immobilier.

Règles et méthodes comptables

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Il a été fait application des spécificités suivantes du plan comptable associatif et des règlements ANC 2018-06 et n°2019-04 :

- Legs et donations : compte abondé par les adhérents.
- Subventions d'investissements : les subventions inscrites au compte 102600 concernant des biens renouvelables ne sont pas amorties. Sans information disponible sur leur origine et affectation précise, ces subventions ont été reclassées en compte de report à nouveau 110340.
- Contributions volontaires : elles sont non significatives et de ce fait non valorisées.
- Les produits financiers et les plus-values nettes de cessions d'immobilisation sont neutralisées par une dotation aux provisions réglementées pour réserves des plus-values nettes d'actif. Pour 2021, cette dotation s'élève à 1 569,98€.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

DOCUMENTS VISES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de

Règles et méthodes comptables

sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DOCUMENTS VISES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,98 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 63 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le projet de restructuration et extension de l'EHPAD a démarré au cours de l'exercice 2012.

Le bâtiment D achevé et réceptionné est immobilisé en constructions au 01/01/2015 pour une valeur brute de 4 384 713 €.

Le bâtiment C achevé et réceptionné est immobilisé en constructions au 14/01/2016 pour une valeur brute de 2 264 056 €.

Le bâtiment B achevé et réceptionné est immobilisé en constructions au 13/03/2017 lors d'une première phase et au 15/12/2017 lors d'une seconde phase pour une valeur brute de 2 452 194 €.

Les travaux des autres bâtiments qui ne sont pas terminés ont été comptabilisés en immobilisations en cours pour 1 532 441€.

En application de l'article 45 de la loi 2007-290 du 05/03/2007 dite loi DALO, l'établissement qui remplit les critères notamment d'éligibilité aux prêts PLS peut prétendre à l'application du taux réduit de TVA sur les travaux. A la fin des travaux, l'établissement devra faire une déclaration de « livraison à soi-même » de la totalité des travaux et reverser la TVA au taux de 5.5%.

Cette déclaration devant être effectuée dans les 2 ans qui suivent l'achèvement des travaux a été réalisée sur le 1° trimestre 2016 pour le bâtiment D. Les déclarations relatives aux bâtiments B et C ont été réalisées sur le 1° trimestre 2019 .

La subvention du Conseil Départemental de la Gironde d'un montant total de 990 000 € (dont le solde de 5% - soit 49 500€ - a été versé sur l'exercice 2018), comptabilisée au compte 131300, est reprise au résultat à compter du début de l'amortissement des nouveaux bâtiments et sur la durée de remboursement des emprunts soit 27 ans. Pour rappel, 40% de cette subvention avaient été versés le 24 décembre 2012 et 55% sur l'exercice 2017.

Deux emprunts ont été obtenus sur l'exercice 2013 :

- Un prêt PLS sur 30 ans, accordé par le Crédit Foncier de France d'un montant de 5,2M€ et libéré intégralement.

- Un prêt Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente sur 25 ans, de 3,21M€ et libéré intégralement..

Ces deux emprunts sont garantis à 100% intérêts et capital par le Conseil Départemental de la Gironde. L'établissement a signé une promesse d'affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier sis au 80 boulevard Deganne à Arcachon, au profit dudit Conseil Général.

Un autre emprunt a été souscrit sur l'exercice 2019 d'un montant de 1,2M€ sur une durée de 25 ans. Cet emprunt, accordé par le Crédit Mutuel, est garanti à 100% intérêts et capital par le Conseil Départemental de la Gironde. L'établissement a signé une nouvelle promesse d'affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier sis au 80 boulevard Deganne à Arcachon, au profit dudit Conseil Départemental pour un montant global maximum de 10M€.

Les 500 000 € alloués par l'ARS en 2011 et les 300 000 € alloués en 2013 en CNR et comptabilisés en provision pour renouvellement des immobilisations sont repris sur 15 ans par annuité dégressive au prorata des intérêts d'emprunt.

Le résultat déficitaire 2014 avait été refusé par l'autorité de tarification à hauteur de 96 230 € pour la section Hébergement et 34 307 € pour la section Dépendance.

Le résultat déficitaire 2015 avait été également refusé par l'autorité de tarification à hauteur de 65 363 € pour la section Hébergement et 13 751 € pour la section Dépendance.

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 364			21 364
Immobilisations incorporelles	21 364			21 364
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	9 177 556			9 177 556
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	362 959			362 959
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	96 035			96 035
- Installations générales, agencements aménagement divers	67 051	148 587		215 638
- Matériel de transport	8 348	879		9 227
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	82 842	30 586		113 428
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
- Immobilisations corporelles en cours	1 139 138	393 303		1 532 442
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	10 933 930	573 355		11 507 285
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	403			403
- Autres titres immobilisés		15 000		15 000
- Prêts et autres immobilisations financières	417			417
Immobilisations financières	820	15 000		15 820
ACTIF IMMOBILISE	10 956 114	588 355		11 544 469

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Immobilisations corporelles

Composants

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

	Valeur Brute	Utilisation ou Taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Gros oeuvre, démolition	3 116 339	600 Mois	Linéaire
Charpente, couverture	618 374	360 Mois	Linéaire
Menuiserie, serrurerie	1 009 414	240 Mois	Linéaire
Plâtrerie, isolation, sols	757 802	240 Mois	Linéaire
Peinture	697 240	120 Mois	Linéaire
Electricité, chauffage, plomberie	2 736 429	240 Mois	Linéaire
Ascenseurs	165 365	180 Mois	Linéaire
TOTAL	9 100 963		

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 189	175		21 364
Immobilisations incorporelles	21 189	175		21 364
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 979 606	392 430		2 372 036
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	339 342	6 951		346 293
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	76 415	5 402		81 817
- Installations générales, agencements aménagements divers	22 185	7 328		29 513
- Matériel de transport	8 348	64		8 412
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	55 385	9 678		65 063
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 481 281	421 854		2 903 135
ACTIF IMMOBILISE	2 502 470	422 029		2 924 499

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 705 487 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	417		417
Autres	417		417
Créances de l'actif circulant :	705 070	705 070	
Créances Clients et Comptes rattachés	510 778	510 778	
Autres	161 627	161 627	
Charges constatées d'avance	32 664	32 664	
Total	705 487	705 070	417

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Produits à recevoir

	Montant
Factures à établir	879
Produits à recevoir	19 516
Total	20 395

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	53 424	87 994	11 219	130 200
Total	53 424	87 994	11 219	130 200
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		87 994	11 219	
Financières				
Exceptionnelles				

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	151 559			151 559
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	14 944	2 550		17 494
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	166 503	2 550		169 053
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
DOCUMENTS VISES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	193 707			193 707
Report à Nouveau	-54 323	168 660		114 337
Résultat de l'exercice	2 300	9 092		9 092
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	-854 722		16 951	-871 673
Subventions d'investissement	903 833		40 667	863 167
Provisions réglementées	434 532	1 570	60 000	376 102
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	791 829	187 269	117 618	853 784

Notes sur le bilan

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	166 503	2 300	250		169 053
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves hors activités sociales					
Réserves des activités sociales	193 707				193 707
RAN hors activités sociales	-54 323		168 660		114 337
RAN des activités sociales	-854 722		-168 690	-151 739	-871 673
Exc.ou Déficit hors activ.sociales	2 300	-2 300	9 092		9 092
Exc.ou Déficit des activités sociales	151 709	-151 709	142 115		142 115
Situation nette	-394 827	-151 709	151 426	-151 739	-243 370
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	903 833			40 667	863 167
Provisions réglementées	434 532		1 570	60 000	376 102
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	943 538	-151 709	152 996	-51 072	995 898

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		10 000			10 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		10 000			10 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		10 000			
Financières					
Exceptionnelles					

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Informations sur le mode et la méthode de calcul des provisions :

Litiges prudhommaux :

Deux litiges avec d'anciens salariés sont en cours. Une provision pour R&C a alors été dotée en 2021 à hauteur de 10k€.

Provision Créances Douteuses

Au titre de l'exercice 2021, une dotation aux provisions pour créances douteuses d'un montant 87.9k€ et une reprise de 11.2k€ ont été enregistrées. Ces variations portent le solde du compte de provisions pour créances douteuses à 130.2k€ au 31 décembre 2021.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 286 565 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	8 329 687	249 452	1 227 797	6 852 437
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	174 485	174 485		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	276 247	276 247		
Dettes fiscales et sociales	470 875	470 875		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	35 271	35 271		
Produits constatés d'avance				
Total	9 286 565	1 206 330	1 227 797	6 852 437
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	633 677			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	271 717			
(**) Dont envers Groupe et associés				

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges à payer

	Montant
Fournis.factures non parvenues	29 924
Intérêts courus sur emprunt	45 335
Dettes prov pr congés payer	147 115
Charges sociales sur congés	74 970
Etat charges a payer	43 283
Total	340 627

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	32 664		
Total	32 664		

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 9 060 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
2020 CNR QVT	3 000	3 000	3 000		
2020 CNR Masques CO	5 971	5 970	5 970		
2020 CNR déploiement WIFI	4 565	4 565	4 565		
2020 Subv Fondation C	11 067	11 067	11 067		
2021 CNR ARS Préventi	30 000			30 000	30 000
Total	54 603	24 602	24 602	30 000	30 000

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation			4 715 517			4 715 518
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			40 666			40 667
						4 756 184

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	135	
Autres charges	6 014	
Autres provisions réglementées	1 570	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 082
Subventions d'investissement virées au résultat		40 667
Autres produits		81 018
Autres provisions réglementées sur immobilisations		60 000
TOTAL	7 719	187 767

Analyse du résultat

	DOCUMENTS VISES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES	
	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		151 206
Reprise résultats antérieurs		167 944
Hébergement		809
Dépendance	9 764	
Soin	16 874	
Part du résultat sur gestion conventionnée	26 638	168 752
Part du résultat sur gestion libre		9 092

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent comptable de 151 206 €. Après reprise des résultats antérieurs N-2 et considération du résultat de l'Association en gestion de 9 092 €, le résultat à reprendre dans les comptes administratifs 2021 s'élève à un déficit de 25 829 € se décomposant en:

- Hébergement: + 809 €
- Dépendance : - 9 764 €
- Soin: - 16 874 €

Détermination de l'excédent ou du déficit effectif global

Notes sur le compte de résultat

	N	N-1
Résultat comptable	151 206	154 009
Reprise du résultat antérieur (*)	-167 944	-92 818
Excédent ou déficit effectif global	-16 737	61 191
Dont résultat effectif sous gestion propre	9 092	2 300
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-25 829	53 891
(*) reprend par défaut le solde des comptes 6892 diminué du solde des comptes 7892.		

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Autres informations

Rémunérations allouées aux dirigeants

L'Article 20 de la loi 2006-586 du 23/05/2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit la mention de la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
DOCUMENTS VISES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES	
Caution à 100% de l'emprunt CAISSE D'EPARGNE par le DEPARTEMENT DE GIRONDE	2 686 961
Caution à 100% de l'emprunt CREDIT FONCIER par le DEPARTEMENT DE GIRONDE	4 479 359
Caution à 100% de l'emprunt CREDIT MUTUEL par le DEPARTEMENT DE GIRONDE	1 115 666
Autres engagements donnés	8 281 986
Total	8 281 986

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 227 367 euros